

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/04/01 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 1^{er} avril 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

4.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

4.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-04-33 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu d'adopter l'ordre du tel que présenté.

4.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 (c.c.)

Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux;

19-04-34 Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.

4.4 Acceptation de la liste des factures à payer

19-04-35 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 69 780.21\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 1^{er} avril 2019 avec ajouts au montant de 69 780.21\$

4.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – mars 2019) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois de mars est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

4.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

4.7 Correspondance

- 18-03-2019 La Mutuelle des municipalités du Québec MMQ – Protection contre les cyberattaques;
- 18-03-2019 Commission des loisirs de Saint-Louis – Résolution 19-03-29 – Le Ciel des 4 Vents;
- 18-03-2019 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal d'élection du 06 mars 2019;
- 18-03-2019 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 06 mars 2019;
- 19-03-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019;
- 21-03-2019 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019;
- 25-03-2019 Desjardins Caisse Pierre-De Saurel – Modernisation des guichets à la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

4.8 Administration générale :

4.8.1 Architecture – mandat supplémentaire pour PFT

19-04-36 CONSIDÉRANT que, suite à la rencontre avec Isabelle Beauchamp, architecte, il y a lieu de donner un mandat supplémentaire pour études préparatoires (PFT) et élaboration d'une esquisse pour approbation;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue par la firme pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'accepter le mandat supplémentaire afin que le processus soit repris en entier et qu'il corresponde bien à la vision du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

4.8.2 Soumission pour analyse de la qualité de l'air

19-04-37 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une analyse de la qualité de l'air dans le bâtiment du 750 rue Principale afin de poursuivre les travaux de l'architecte;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues;

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil accepte la proposition de Gesfor .

4.8.3 Dépôt – Mise en demeure – Bris d'aqueduc sous le chemin privé Domaine Normandin

La directrice générale dépose au conseil copie de la mise en demeure reçue suite à un bris d'aqueduc survenu le 7 mars dernier dans le domaine Normandin, pour lequel la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre a entrepris des travaux urgents de réparation la journée même. ***Avis de confidentialité : Ces documents demeurent confidentiels jusqu'à la fermeture du dossier.***

4.8.4 Proclamation - Avril, mois de la jonquille

19-04-38

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 53 000 Québécois ont reçu un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie et sur leurs proches;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril le *Mois de la jonquille*; et

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

4.8.5 Semaine nationale du don d'organe et de tissus

19-04-39

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019;

En conséquence, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu de proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2019 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

Adoptée à l'unanimité.

4.9 Sécurité publique :

4.9.1 Bilan annuel du schéma de couverture de risques en incendie (7^{ième} année)

19-04-40 CONSIDÉRANT le dépôt du bilan annuel du schéma de couverture de risques en incendie par le directeur du service incendie de la Régie;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du bilan de la 7^{ième} année;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu d'approuver le bilan tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

4.9.2 Borne-fontaine située près du 627, rue Principale – Demande à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre

19-04-41 CONSIDÉRANT la demande faite par le directeur incendie, M. Christian Desrosiers en date du 26 mars 2019;

CONSIDÉRANT que des réparations doivent être effectuées sur la borne-fontaine, avec excavation;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la borne-fontaine a deux sorties d'eau de 2" ½;

CONSIDÉRANT que, dans le noyau villageois, une borne-fontaine avec une sortie de 4" offrirait un plus grand débit d'eau et plus de rapidité lors d'intervention;

CONSIDÉRANT les coûts d'une borne-fontaine avec une sortie de 4";

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Louis demande à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre de réparer la borne-fontaine existante.

Adoptée à l'unanimité.

4.9.3 Colloque sur la sécurité civile 2019

19-04-42 CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les mesures d'urgence en sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est coordonnatrice des mesures d'urgences;

Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil autorise la directrice générale à s'inscrire avec deux élus au Colloque sur la sécurité civile 2019 qui se tiendra à Québec les 1^{er} et 2 octobre au coût de 350\$; Que les frais d'hébergement, de déplacement et repas soient payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

4.9.3 Sécurité civile – Formation #6

19-04-43 CONSIDÉRANT que la formation en sécurité civile #6 se tiendra à St-Dominique le 27 avril prochain;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Claude Drolet et la directrice générale ont participé à la formation #5 en novembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la 6^{ième} formation, au coût spécial de l'ACSIQ de 175\$;

CONSIDÉRANT que cette formation s'inscrit également dans le programme d'aide

financière pour les mesures d'urgence en sécurité civile;

Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'autoriser la formation avec frais de déplacement et repas.

Adoptée à l'unanimité.

4.10 Transport – voirie municipale et entretien :

4.10.1 Ministère des Transports – Signalisation route 235 – Autorisation

19-04-44

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la municipalité de Saint-Hugues concernant l'installation d'une flèche de direction vers Saint-Hugues, à l'intersection du rang Bourgchemin Ouest dans la municipalité de Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues autorisera également le ministère pour l'installation d'une flèche en direction de Saint-Louis à l'intersection du rang Bourgchemin Ouest et de la route 224 à Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne voit aucun inconvénient à cette signalisation;

En conséquence, sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que la municipalité autorise le ministère des Transports à installer la signalisation sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

4.10.2 MRC des Maskoutains – service d'ingénierie – Approbation

19-04-45

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu des travaux de voirie pour 2020;

CONSIDÉRANT les offres de services pour plan et devis et surveillance de chantier;

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu de confirmer l'acceptation des deux mandats, soit les travaux rue St-Joseph ainsi que du Parc (entre du Boisé et St-Martin) et Chauvin.

Adoptée à l'unanimité.

4.11 Hygiène du milieu : Aucun point.

4.12 Aménagement et urbanisme : Aucun point.

4.13 Loisirs et culture : Aucun point.

4.14 Activités d'investissement : Aucun point.

4.15 Varia ouvert

4.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

4.17 Levée de la séance

19-04-46

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 21h05.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.